



Visa de retour avec un recipecé perimé

Par **elomar**, le **27/07/2011** à **23:22**

Bonjour,rnj'ai obtenu un recipecé de 3 moi il vient d'etre perimé alors je me suis retourné ver la prefecture cette derniere me refuse le renouvellement au motif que ma carte de sejours est prete et il faut que je passe la visite medicale pour l'obtenir ,l'offi ma fixé un rdv 29/07/2011 mais une dame me rapelle et elle me dit ne pas venir au rdv car il ya personne pour me recevoir , alors elle a repoussé le rdv jusqu'a 30/09/2011 , alors je me tourne ver la prefecture et la encore un refus , moi j'ai deja acheter mes billet d'avion pour moi ma femme et mon fils qui est francais pour la tunisie car je doit partire imperativement car ma mer est malade , aider moi slvp je cherche un conseille , si je pourrai revenire avec un visa de retour consulaire , est ce que le delai de l'obtention est long ? j'ai un travaille un cdi en france depuis 5 ans ma femme et mon fils a ma charge

Par **mimi493**, le **28/07/2011** à **00:32**

Le visa de retour n'est pas un droit. Il peut être refusé ou mettre des mois à vous être délivré donc si vous partez sans carte de séjour, vous risquez d'être bloqué dans votre pays pendant des mois